



# Fédération des clubs radioamateurs du Québec

Regroupe les radioamateurs du Québec depuis 1951

## Politique sur l'usage de raison sociale et du LOGO de RAQI

Révision du 3 Novembre 2024

# **Politique sur l'usage de la raison sociale et du logo de RAQI**

## **1. Objet**

Cette politique vise à encadrer l'utilisation de la raison sociale et du logo de la Fédération des clubs radioamateurs du Québec aussi appelée Radio amateur du/of Québec Inc. (RAQI), ci-après appelés la fédération, afin d'assurer leur protection, de préserver l'image de marque et d'éviter toute utilisation abusive ou non conforme. Elle s'applique à tous les employés, partenaires, fournisseurs et parties prenantes ayant l'autorisation d'utiliser ces éléments visuels.

---

## **2. Définition**

- **Raison sociale :** Nom officiel et juridique de la fédération, utilisé dans les documents officiels, contrats et communications institutionnelles.
  - **Logo :** Représentation graphique distinctive qui identifie l'entreprise (incluant ses variantes approuvées). Il fait partie intégrante de l'identité visuelle.
- 

## **3. Principes généraux d'utilisation**

### **1. Respect de l'intégrité**

- La raison sociale et le logo de RAQI doivent être utilisés dans leur version officielle sans modification (taille, couleur, proportion, etc.) sauf accord écrit préalable du Directeur Général.

### **2. Conformité aux directives graphiques**

- Le logo de RAQI doit être employé conformément aux normes graphiques définies dans la charte graphique officielle ci-jointe.
- Toute utilisation du logo de RAQI avec des arrière-plans ou éléments graphiques dégradant sa lisibilité est interdite.

### **3. Usage réservé**

- La raison sociale et le logo de RAQI ne peuvent être utilisés qu'à des fins professionnelles et dans le cadre des activités autorisées par la fédération.

- **Ils doivent apparaître sur les documents officiels tels que les factures, devis, communications internes, sites web, réseaux sociaux et supports publicitaires, uniquement après validation par le directeur général.**
- 

#### **4. Restrictions d'utilisation**

##### **1. Interdiction d'utilisation abusive ou frauduleuse**

- **L'utilisation de la raison sociale et du logo de RAQI à des fins personnelles ou illégales est strictement interdite.**
- **Il est interdit d'associer le logo ou la raison sociale à des contenus offensants, diffamatoires ou contraires aux valeurs de la fédération.**

##### **2. Partenariats et collaborations**

- **Toute utilisation par un tiers (partenaire, fournisseur, etc.) doit faire l'objet d'un accord formel par écrit. Les partenaires doivent respecter les conditions définies dans cette politique et les éventuels contrats de partenariat.**
- 

#### **5. Demande d'autorisation**

- **Toute utilisation non standard du logo de RAQI (par exemple, participation à un événement ou promotion spécifique) doit faire l'objet d'une demande écrite auprès du directeur général, accompagnée d'une description du projet.**
  - **Une copie de toute publication ou support publicitaire intégrant le logo ou la raison sociale de RAQI doit être transmise à la fédération pour validation avant diffusion.**
- 

#### **6. Sanctions**

**Tout manquement à cette politique pourra entraîner :**

- 1. Mesures disciplinaires internes pouvant aller jusqu'au remerciement.**
- 2. Résiliation du contrat ou de la collaboration pour les partenaires ou fournisseurs.**

### **3. Poursuites judiciaires en cas d'utilisation illégale ou préjudiciable.**

---

#### **7. Mise à jour et diffusion de la politique**

**Cette politique est susceptible d'être mise à jour régulièrement afin de s'adapter aux nouvelles directives de la Fédération et aux évolutions législatives. Elle sera communiquée à tous les employés et partenaires concernés, et restera disponible en tout temps via l'intranet de l'entreprise.**

**Charte Graphique Officielle**



**Logo Uniquement**



**Logo et bannière**

**Le code de la couleur orangée est : Pantone 172C**